

Compteur électrique Linky : à Montreuil le Maire doit dire NON !

Linky provoque des incendies et des pannes à répétition.

Dans ses conditions générales de vente, EDF/ERDF-ENEDIS dégage sa responsabilité en cas de pannes et d'incendies, et les assurances ont déjà exclu des garanties « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques ». Or, son installation est prévue non seulement chez les particuliers mais aussi dans les écoles, les commerces, les entreprises.

Linky augmente nos factures et coûte cher.

(7 milliards d'euros, 200 à 300 euros par compteur). Il contrevient aux directives européennes qui prévoient que les compteurs 'communicants' de type Linky ne doivent être déployés que si cela est « financièrement raisonnable ». Il devra être remplacé dans 10 à 15 ans. Linky entraînera la suppression de milliers d'emplois puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour impayés. Linky permet à EDF d'éteindre nos appareils à distance.

Linky facilite les cambriolages et le piratage.

Il suffit d'appuyer sur un bouton pour savoir si le logement est vide ou occupé. Or, 40 % des compteurs sont situés à l'extérieur. Linky est facile à pirater : des hackers et des cyber-terroristes pourront surveiller la population ou déclencher un black-out généralisé.

Linky augmente la pollution électromagnétique.

Les radiofréquences et les micro-ondes sont officiellement classées depuis le 31 mai 2011 dans la catégorie « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Linky porte atteinte à notre vie privée.

ERDF/ENEDIS prévoit de vendre nos données de consommation transmises en temps réel. Son président a déclaré être un « opérateur de Big Data ».

L'Allemagne a rejeté le déploiement du Linky pour la majorité des foyers allemands. En France, 1,13 million de personnes vivent dans les 275 villes qui ont déjà voté en Conseil municipal une délibération de refus du Linky. Aucune sanction n'est imposée par la loi en cas de refus du Linky, donc on peut le refuser, que l'on soit (co)propriétaire ou locataire, dans le privé ou dans un logement social.

Empêchons le déploiement annoncé pour janvier 2017 à Montreuil !
(des habitants ont déjà été contactés : rues Mare à l'Âne, Hoche, Jules Ferry, Walwein, Barbès...)

- ✓ Je refuse le Linky chez moi, j'informe mes voisins
- ✓ Je demande au Maire de voter le refus du Linky le 30.11.2016 en Conseil municipal
(Bagnolet, Bondy, Fontenay-sous-Bois, Saint-Denis, Aix-en-Provence, Caen et Melun ont déjà refusé)

www.santepublique-editions.fr

Agissez avec le Collectif Stop Linky Montreuil et la journaliste Annie Lobé

Adresse de contact à Montreuil : stoplinkymontreuil@riseup.net

03/11/2016

Compteur électrique Linky : à Montreuil le Maire doit dire NON !

Linky provoque des incendies et des pannes à répétition.

Dans ses conditions générales de vente, EDF/ERDF-ENEDIS dégage sa responsabilité en cas de pannes et d'incendies, et les assurances ont déjà exclu des garanties « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques ». Or, son installation est prévue non seulement chez les particuliers mais aussi dans les écoles, les commerces, les entreprises.

Linky augmente nos factures et coûte cher.

(7 milliards d'euros, 200 à 300 euros par compteur). Il contrevient aux directives européennes qui prévoient que les compteurs 'communicants' de type Linky ne doivent être déployés que si cela est « financièrement raisonnable ». Il devra être remplacé dans 10 à 15 ans. Linky entraînera la suppression de milliers d'emplois puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour impayés. Linky permet à EDF d'éteindre nos appareils à distance.

Linky facilite les cambriolages et le piratage.

Il suffit d'appuyer sur un bouton pour savoir si le logement est vide ou occupé. Or, 40 % des compteurs sont situés à l'extérieur. Linky est facile à pirater : des hackers et des cyber-terroristes pourront surveiller la population ou déclencher un black-out généralisé.

Linky augmente la pollution électromagnétique.

Les radiofréquences et les micro-ondes sont officiellement classées depuis le 31 mai 2011 dans la catégorie « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Linky porte atteinte à notre vie privée.

ERDF/ENEDIS prévoit de vendre nos données de consommation transmises en temps réel. Son président a déclaré être un « opérateur de Big Data ».

L'Allemagne a rejeté le déploiement du Linky pour la majorité des foyers allemands. En France, 1,13 million de personnes vivent dans les 275 villes qui ont déjà voté en Conseil municipal une délibération de refus du Linky. Aucune sanction n'est imposée par la loi en cas de refus du Linky, donc on peut le refuser, que l'on soit (co)propriétaire ou locataire, dans le privé ou dans un logement social.

Empêchons le déploiement annoncé pour janvier 2017 à Montreuil !
(des habitants ont déjà été contactés : rues Mare à l'Âne, Hoche, Jules Ferry, Walwein, Barbès...)

- ✓ Je refuse le Linky chez moi, j'informe mes voisins
- ✓ Je demande au Maire de voter le refus du Linky le 30.11.2016 en Conseil municipal
(Bagnolet, Bondy, Fontenay-sous-Bois, Saint-Denis, Aix-en-Provence, Caen et Melun ont déjà refusé)

www.santepublique-editions.fr

Agissez avec le Collectif Stop Linky Montreuil et la journaliste Annie Lobé

Adresse de contact à Montreuil : stoplinkymontreuil@riseup.net

03/11/2016

Refus du Linky à Montreuil

Participez à la mobilisation !

Prévenez vos amis montreuillois (par mail) et vos voisins.

Photocopiez et distribuez ce tract dans les boîtes aux lettres de votre immeuble, de votre rue.

Prévenez les commerçants, les entreprises, les associations.

Personne n'indemniserait les pannes provoquées par le Linky : pertes d'exploitation, pertes de données informatiques, pertes de denrées, réparation ou remplacement des appareils endommagés.

Prévenez les enseignants et les parents.

Mise en danger des élèves : risque d'incendies dus au Linky installé dans les écoles.

Ecrivez au Maire avant le 20 novembre 2016.

Pour que le prochain Conseil municipal (30 novembre) vote une délibération de refus du Linky, il faut qu'un maximum de Montreuillois se mobilisent et envoient le modèle de lettre par mail et en recommandé : www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html.

Assistez au prochain Conseil de quartier.

Vendredi 4 novembre à 19h : **Bel Air – Grands Pêcheurs** (Espace 40, 40 rue du Bel Air)

Samedi 5 novembre à 16h00 : **Ramenas – Léo Lagrange** (Centre de quartier des Ramenas, 149 rue Saint-Denis)

Mardi 8 novembre à 20h30 : **Bas Montreuil – République** (Antenne de quartier République, 59 bis rue Barbès)

Mardi 8 novembre à 20h30 : **Centre ville** (salle Franklin, 60 rue Franklin)

Mardi 8 novembre à 20h30 : **Lanoue – Clos Français** (Ecole élémentaire Joliot-Curie, 10 rue Irène Joliot-Curie)

Mardi 15 novembre à 19h30 : **Bas-Montreuil – Bobillot** (Salle Révolution, 16 rue de la Révolution)

Mardi 15 novembre à 20h00 : **Villiers Barbusse** (Maison de quartier Gérard Ringon, 30 rue Ernest Savart)

Mercredi 16 novembre à 19h30 : **Etienne Marcel Chanzy** (Salle Jean Lurçat, Place du marché Croix de Chavaux)

Mardi 29 novembre à 20h00 : **Signac – Murs à Pêches** (Maison de quartier Marcel Cachin, 2 rue Claude Bernard)

Tractez sur les marchés, dans les centres commerciaux.

Pour participer aux réunions d'organisation de la lutte contre Linky, veuillez envoyer un mail à stoplinkymontreuil93@gmx.fr

Participez au Conseil municipal le 30 novembre 2016.

Dès le mois de janvier 2017, l'installation de 55.000 compteurs est annoncée à Montreuil. Si aucune délibération n'est votée le 30 novembre, chaque Montreuillois ayant un compteur extérieur devra dépenser plusieurs dizaines d'euros pour envoyer à ENEDIS une « sommation de ne pas faire » par huissier. Les autres seront harcelés au téléphone et par courrier jusqu'à ce qu'ils envoient des lettres recommandées de refus.

Le refus du Linky à Montreuil, c'est maintenant !
(plus tard, ce sera plus cher)

- ✓ J'utilise les documents disponibles pour informer un maximum de personnes
- ✓ Je demande au Maire une délibération municipale de refus du Linky le 30.11.2016

www.santepublique-editions.fr

Agissez avec le Collectif Stop Linky Montreuil et la journaliste Annie Lobé

Adresse de contact à Montreuil : stoplinkymontreuil@riseup.net

03/11/2016

Refus du Linky à Montreuil

Participez à la mobilisation !

Prévenez vos amis montreuillois (par mail) et vos voisins.

Photocopiez et distribuez ce tract dans les boîtes aux lettres de votre immeuble, de votre rue.

Prévenez les commerçants, les entreprises, les associations.

Personne n'indemniserait les pannes provoquées par le Linky : pertes d'exploitation, pertes de données informatiques, pertes de denrées, réparation ou remplacement des appareils endommagés.

Prévenez les enseignants et les parents.

Mise en danger des élèves : risque d'incendies dus au Linky installé dans les écoles.

Ecrivez au Maire avant le 20 novembre 2016.

Pour que le prochain Conseil municipal (30 novembre) vote une délibération de refus du Linky, il faut qu'un maximum de Montreuillois se mobilisent et envoient le modèle de lettre par mail et en recommandé : www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html.

Assistez au prochain Conseil de quartier.

Vendredi 4 novembre à 19h : **Bel Air – Grands Pêcheurs** (Espace 40, 40 rue du Bel Air)

Samedi 5 novembre à 16h00 : **Ramenas – Léo Lagrange** (Centre de quartier des Ramenas, 149 rue Saint-Denis)

Mardi 8 novembre à 20h30 : **Bas Montreuil – République** (Antenne de quartier République, 59 bis rue Barbès)

Mardi 8 novembre à 20h30 : **Centre ville** (salle Franklin, 60 rue Franklin)

Mardi 8 novembre à 20h30 : **Lanoue – Clos Français** (Ecole élémentaire Joliot-Curie, 10 rue Irène Joliot-Curie)

Mardi 15 novembre à 19h30 : **Bas-Montreuil – Bobillot** (Salle Révolution, 16 rue de la Révolution)

Mardi 15 novembre à 20h00 : **Villiers Barbusse** (Maison de quartier Gérard Ringon, 30 rue Ernest Savart)

Mercredi 16 novembre à 19h30 : **Etienne Marcel Chanzy** (Salle Jean Lurçat, Place du marché Croix de Chavaux)

Mardi 29 novembre à 20h00 : **Signac – Murs à Pêches** (Maison de quartier Marcel Cachin, 2 rue Claude Bernard)

Tractez sur les marchés, dans les centres commerciaux.

Pour participer aux réunions d'organisation de la lutte contre Linky, veuillez envoyer un mail à stoplinkymontreuil93@gmx.fr

Participez au Conseil municipal le 30 novembre 2016.

Dès le mois de janvier 2017, l'installation de 55.000 compteurs est annoncée à Montreuil. Si aucune délibération n'est votée le 30 novembre, chaque Montreuillois ayant un compteur extérieur devra dépenser plusieurs dizaines d'euros pour envoyer à ENEDIS une « sommation de ne pas faire » par huissier. Les autres seront harcelés au téléphone et par courrier jusqu'à ce qu'ils envoient des lettres recommandées de refus.

Le refus du Linky à Montreuil, c'est maintenant !
(plus tard, ce sera plus cher)

- ✓ J'utilise les documents disponibles pour informer un maximum de personnes
- ✓ Je demande au Maire une délibération municipale de refus du Linky le 30.11.2016

www.santepublique-editions.fr

Agissez avec le Collectif Stop Linky Montreuil et la journaliste Annie Lobé

Adresse de contact à Montreuil : stoplinkymontreuil@riseup.net

03/11/2016